



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 décembre 2017

Communiqué de presse

A ce jour, 29 personnes ont perdu la vie sur les routes en Martinique depuis le début de l'année. Ce chiffre est en hausse de 27% par rapport à l'année dernière à la même époque. Le week-end dernier encore, un motard est décédé sur la rocade de Fort-de-France.

Les causes de ces accidents mettent en exergue les comportements imprudents et inadaptés d'usagers de la route mettant en jeu leur propre vie et celles des autres.

A titre d'exemple, le 20 décembre dernier, les gendarmes ont procédé à la rétention immédiate du permis de conduire de 8 automobilistes et motocyclistes roulant à 118, 120, 121, 123, 127, 128, 128 et 134 km/h sur une portion de route limitée à 70 km/h. Durant ce contrôle, l'escadron départemental de sécurité routière a également constaté et réprimé 1 alcoolémie délictuelle, 2 conduites sans permis et 9 non ports de la ceinture de sécurité.

Dans ce contexte, le préfet de la Martinique est pleinement engagé dans la lutte contre l'insécurité routière. Automobiliste, cyclomotoriste, cycliste, piéton, il invite chacun à faire preuve de civisme et d'une extrême vigilance.

La police nationale et la gendarmerie nationale assure une présence renforcée sur les routes durant toute la période des fêtes. Chaque jour, à l'occasion de contrôles, elles veillent avec fermeté au respect du code de la route et répriment chaque acte d'incivilité et de délinquance routière où le contrevenant met sa vie en danger comme celle des autres.

Des contrôles sont d'ores-et-déjà programmés chaque jour d'ici la fin de l'année, sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

Les règles de sécurité sur la route :

- Proscrire toute boisson alcoolisée avant de conduire ;
- Respecter les limitations de vitesse ;
- Respecter les distances de sécurité entre les véhicules ;
- Attacher la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière ;
- Ne pas téléphoner au volant ;
- Mettre et attacher le casque pour les deux-roues motorisés : conducteur et passager ;
- Porter des vêtements clairs et un équipement de visibilité pour être vu la nuit.

Cette mobilisation s'adresse à tous, pour qu'aucune famille ne soit endeuillée.

Tous touchés, tous concernés, tous responsables.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)